

Image not found or type unknown



Urgent prudhommes maladie professionnelle

Par **willspiff**, le **08/09/2009** à **01:58**

Bonjour, mon parcours est difficile opéré en 2007 d'une hernie discale avec sciatique, je suis toujours en arrêt de travail reconnue maladie pro.. j'ai une récurrence de hernie + fibrose bref c'est pas top! douleurs atroces, séquelles je ne sais pas si je dois me faire réopérer..... ma question est la suivante: mon employeur a eu plusieurs fois des alertes comme quoi il devait me reclasser ou faire un changement de poste depuis 2004 de rien n'a été fait!! donc le dos n'a pas suivi je suis actuellement ébéniste et mon métier est fichu!! suite à cette opération, souffrances etc etc... je suis toujours en arrêt depuis décembre 2006 est-ce que je peux poursuivre mon entreprise aux prudhommes et aurais-je gain de cause? dois-je attendre une consolidation finale pour saisir les prudhommes de plus je ne souhaite plus retourner dans cette entreprise le moral en a pris un coup!! je suis entre guillemets handicapé à cause d'eux j'attends vos réponses c'est urgent